

Radiation de l'affaire C-380/97⁽¹⁾

(2000/C 122/33)

Par ordonnance du 20 janvier 2000 le Président de la Cour de justice des Communautés européennes a ordonné la radiation de l'affaire C-380/97 (demande de décision préjudicielle de l'arrondissementsrechtbank te 's-Gravenhage): Emesa Sugar (Free Zone) N.V. contre Royaume des Pays-Bas e.a.

(¹) JO C 387 du 20.12.1997.

Radiation de l'affaire C-395/97⁽¹⁾

(2000/C 122/36)

Par ordonnance du 1^{er} février 2000 le Président de la Cour de justice des Communautés européennes a ordonné la radiation de l'affaire C-395/97 (demande de décision préjudicielle de l'Oberster Gerichtshof): Landesgrundverkehrsreferent der Tiroler Landesregierung contre Herbert Kappes et Edwin Neuner.

(¹) JO C 26 du 24.1.1998.

Radiation de l'affaire C-345/97⁽¹⁾

(2000/C 122/34)

Par ordonnance du 27 janvier 2000 le Président de la Cour de justice des Communautés européennes a ordonné la radiation de l'affaire C-345/97: République fédérale d'Allemagne contre Conseil de l'Union européenne.

(¹) JO C 357 du 22.11.1997.

Radiation de l'affaire C-290/99⁽¹⁾

(2000/C 122/37)

Par ordonnance du 3 février 2000 le Président de la Cour de justice des Communautés européennes a ordonné la radiation de l'affaire C-290/99: Conseil de l'Union européenne contre Martin Bangemann.

(¹) JO C 314 du 30.10.1999.

Radiation de l'affaire C-407/97⁽¹⁾

(2000/C 122/35)

Par ordonnance du 31 janvier 2000 le Président de la Cour de justice des Communautés européennes a ordonné la radiation de l'affaire C-407/97 (demande de décision préjudicielle de l'Oberster Gerichtshof): Landesgrundverkehrsreferent der Tiroler Landesregierung contre Adolf Sparber, Firma Atelier Delta Entwurf- und Planungsgesellschaft mbH, en liquidation, Hans-Eberhard Junkersdorf et Maria-Margareta Junkersdorf.

(¹) JO C 41 du 7.2.1998.

Radiation de l'affaire C-288/98⁽¹⁾

(2000/C 122/38)

Par ordonnance du 18 février 2000 le Président de la Cour de justice des Communautés européennes a ordonné la radiation de l'affaire C-288/98 (demande de décision préjudicielle de la Corte Suprema di Cassazione): Istituto nazionale della previdenza sociale (INPS) contre Mario Maraldi SpA.

(¹) JO C 278 du 5.9.1998.